

LES DÉMARCHES À EFFECTUER EN CAS DE DÉCÈS



QUE DOIS-JE FAIRE ? QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Qui prévenir ?	Pourquoi et quelles pièces communiquer ?
Dans les 24H	
La mairie du lieu de décès	Pour faire la déclaration de décès et obtenir l'acte de décès : - certificat de décès; <input type="checkbox"/> - pièce d'identité et livret de famille du défunt; <input type="checkbox"/> - pièce d'identité du déclarant. <input type="checkbox"/>
Les pompes funèbres	Pour organiser les obsèques : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès. <input type="checkbox"/>
Dans la semaine	
L'employeur du défunt (si salarié)	Pour mettre fin aux versements de salaire : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès. <input type="checkbox"/>
Pôle Emploi (si demandeur d'emploi)	Pour mettre fin aux versements des allocations : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès. <input type="checkbox"/>
La/les caisses de retraite et complémentaires (si retraité)	Pour mettre fin aux versements des pensions et obtenir une pension de réversion pour le conjoint survivant : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès. <input type="checkbox"/>
Les organismes payeurs et sociaux (Assurance Maladie, CAF, Mutuelle complémentaire...)	Pour mettre fin aux différentes indemnités et pour la demande de pensions, allocations veuvage, nouvelles immatriculations, versement des capitaux décès : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès; <input type="checkbox"/> - numéro d'immatriculation ou d'allocataire; <input type="checkbox"/> - numéro d'adhérent. <input type="checkbox"/>
Les banques et tout organisme financier	Pour bloquer les comptes du défunt : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès; <input type="checkbox"/> - moyens de paiement; <input type="checkbox"/> - contrat(s) d'assurance-vie originaux. <input type="checkbox"/>
Les assurances	Pour la révision des contrats (auto, habitation, santé, etc.)
Dans le mois	
Le notaire	Pour le règlement de la succession et pour obtenir un acte notarié ou attestation dévolutive : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès; <input type="checkbox"/> - actes de propriété; <input type="checkbox"/> - testament le cas échéant; <input type="checkbox"/> - livret de famille du défunt; <input type="checkbox"/> - situation bancaire; <input type="checkbox"/> - donation entre époux; <input type="checkbox"/> etc. <input type="checkbox"/>
La préfecture	Pour le changement de carte grise : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès. <input type="checkbox"/>
Le propriétaire, le syndic, EDF-GDF, et tout autre abonnement (à la réception du 1 ^{er} relevé)	Pour faire résilier les contrats ou donner le nom du nouveau titulaire : - certificat de décès, ou extrait d'acte de décès. <input type="checkbox"/>